

Jeudi 7 novembre 2024 – 13h30

Faculté de Droit Amphi F

**SEMINAIRE organisé par le Groupe Interministériel de Recherches de Nantes
et l'Institut de recherche en droit privé (UR – 1166)**

BLANCHIMENT

**LCB-FT
Assujettis
TRACFIN - ACPR
GIR – AGRASC - JIRS
Crypto-actifs
Confiscation Affectation**



**Faculté de droit
et des sciences politiques**
Pôle Sociétés



Nantes Université

BLANCHIMENT - 7 NOVEMBRE 2024

PROGRAMME

13h30 **Accueil des participants**

13h45 **Allocutions d'ouverture**

Frédéric ALLAIRE, Doyen de la Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

Audrey LEBOIS, Maître de conférences HDR, Directrice du Master Justice, procès et procédures, directrice adjoint de l' IRDP (UR 1166)

Emmanuel AUBRY, Lieutenant Colonel, Chef du GIR de NANTES

14h **Thème 1 - Acteurs assujettis aux obligations de lutte contre le blanchiment**

Juliette JOURDAN, Commissaire de justice, Ouest Enchères Publiques

Pascal LAMBERT, Directeur de département, sécurité Financière et Déontologie, Banque Populaire Grand Ouest

Frédéric BARBIN, Greffier en chef associé du Tribunal de Commerce de Nantes

- *Obligation et responsabilité des professionnels assujettis (cartographie des risques, obligation de vigilance, critères d'alerte)*

- *Détection des sociétés éphémères et rôle des greffes des tribunaux de commerces*

- *Dépistage des flux suspects et déclarations de soupçons auprès de TRACFIN*

- *Connaissance du client et traitement de masse des flux bancaires, fraude interne et externe*

BLANCHIMENT - 7 NOVEMBRE 2024

15h **Thème 2 – Moyens opérationnels et nouvelles formes de blanchiments**

Jean-Christophe CABOTTE, Directeur adjoint de la LCB-FT, ACPR

Thierry PÉZENEC, Commandant Divisionnaire, coordinateur des GIR

Jérôme DOUDET, OPJ section de recherche SR –

André TARRAGO, Officier de liaison, Antenne AGRASC de Rennes

- *Missions de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (contrôle des organismes financiers assujettis, diffusion d’outils adaptés, coopération internationale, AMLA*
- *Rôle opérationnel des Groupes Interministériels de Recherches*
- *Cryptomonnaies, nouvel instrument du blanchiment*
- *Devenir du produit du blanchiment saisi et confisqué ; apports de la loi du 24 juin 2024.*

PAUSE

16h15 **Thème 3 - Traitement judiciaire du blanchiment**

Hélène DANTRAS-BIOY, Maître de conférences, DCS (UMR 6297)

Jérôme LAURENT, Procureur de la République Adjoint, pôle Economique et Financier, Tribunal judiciaire d’Angers

Jérémy MOUCHETTE, Juge d’instruction à la JIRS à Rennes

Fabrice RIZZOLI, Docteur en sciences politiques, président de l’association CRIM’HALT

- *Présomptions de blanchiment, infractions de droit commun et présomption de blanchiment douanier*
- *Traitement du blanchiment de masse par les juridictions de droit commun*
- *Blanchiment des bénéfices générés par la criminalité organisée*
- *Implication de la société civile dans la lutte contre le blanchiment. Face au blanchiment : la confiscation sans condamnation pénale du propriétaire et une affectation prioritaire des biens confisqués. Que nous dit l'exemple italien ?*

Ces dernières années, la délinquance lucrative s'est montrée particulièrement active, astucieuse et résiliente, cherchant à contourner le dispositif juridique et institutionnel de lutte contre le blanchiment d'argent. Du proxénétisme de la drogue à l'infraction de présomption de blanchiment, l'arsenal juridique a su évoluer en cherchant à appréhender davantage les situations de fait par la présomption et en mobilisant très largement la société civile dans la détection. La Loire-Atlantique et la région des Pays-de-Loire sont une terre d'investissement, mais également d'exportation des capitaux, corollaire d'une délinquance particulièrement dynamique dans le domaine des trafics et autres escroqueries. Au travers d'une analyse croisée, l'objectif du séminaire est de témoigner des nombreuses évolutions, en associant les partenaires économiques (Banques, commissaires de justice, ACPR), le domaine de l'enquête (GIR, section de recherches), avec un éclairage juridique (magistrats, AGRASC), appuyé par une mise en perspective du monde de la recherche universitaire. L'ensemble des acteurs sera ainsi invité à parler de blanchiment d'argent, de l'efficacité des dispositifs et à être prospectif pour imaginer les évolutions de demain.

Faculté de Droit et des Sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre B.P. 81307
44313 Nantes Cedex 3

Bâtiment 7

Tram 2, arrêt «Facultés»
Bus C20, E5 et 80 arrêt «Fac de droit»

Renseignements et inscriptions

irdp@univ-nantes.fr
02 40 14 15 65